

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 307****26 avril 2001****SOMMAIRE**

<b>Blueshire S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>14690</b>	<b>Result Consult, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>14726</b>
<b>Blueshire S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>14690</b>	<b>Rogian Finance S.A., Luxembourg</b> .....	<b>14720</b>
<b>Bug Investment und Beteiligung Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>14690</b>	<b>Roma S.A., Munsbach</b> .....	<b>14709</b>
<b>CDC SP S.A., Luxembourg</b> .....	<b>14707</b>	<b>Rosama S.A., Luxembourg</b> .....	<b>14709</b>
<b>CDC SP S.A., Luxembourg</b> .....	<b>14707</b>	<b>Royal Roofing Automation Group S.A., Luxembourg</b> .....	<b>14709</b>
<b>(Simon) Huberty S.A., Grevenmacher</b> .....	<b>14707</b>	<b>Royal Roofing Automation Group S.A., Luxembourg</b> .....	<b>14709</b>
<b>Milan Portfolio Two, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>14728</b>	<b>Sabina International S.A., Luxembourg</b> .....	<b>14696</b>
<b>Nephrocare Europe S.A., Luxembourg</b> .....	<b>14720</b>	<b>Sabina International S.A., Luxembourg</b> .....	<b>14697</b>
<b>(The) Netherlands International Investment, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>14734</b>	<b>Scarabée International Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>14708</b>
<b>Okeina Productions S.A., Luxembourg</b> .....	<b>14720</b>	<b>SDPI, Sparflex Diffusion et Participation International S.A., Windhof</b> .....	<b>14699</b>
<b>Outsider, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>14719</b>	<b>Sea Breeze Investments S.A., Luxembourg</b> .....	<b>14707</b>
<b>Padt en Van Kralingen Trust (Luxembourg) S.A., Luxembourg</b> .....	<b>14719</b>	<b>Sentinel S.A., Luxembourg</b> .....	<b>14710</b>
<b>PanEuropean Investments Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>14718</b>	<b>Sithia S.A., Luxembourg</b> .....	<b>14706</b>
<b>Parawood S.A., Luxembourg</b> .....	<b>14719</b>	<b>Société Financière Réolaise S.A., Luxembourg</b> ..	<b>14699</b>
<b>Perrard Matériel, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>14719</b>	<b>Société Financière Réolaise S.A., Luxembourg</b> ..	<b>14699</b>
<b>Pharmacies S.A., Luxembourg</b> .....	<b>14701</b>	<b>Société Luxembourgeoise de Promotion Immobilière S.A., Pétange</b> .....	<b>14705</b>
<b>Pharmacies S.A., Luxembourg</b> .....	<b>14704</b>	<b>Société Luxembourgeoise de Promotion Immobilière S.A., Pétange</b> .....	<b>14705</b>
<b>Phil Partners S.A., Livange</b> .....	<b>14719</b>	<b>Socil, S.à r.l., Luxembourg-Kirchberg</b> .....	<b>14701</b>
<b>Polifin S.A., Luxembourg</b> .....	<b>14718</b>	<b>Software International S.A., Luxembourg</b> .....	<b>14708</b>
<b>Polifin S.A., Luxembourg</b> .....	<b>14718</b>	<b>Software International S.A., Luxembourg</b> .....	<b>14708</b>
<b>Prada Company S.A., Luxembourg</b> .....	<b>14708</b>	<b>Sogalux, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>14701</b>
<b>Prime Trade International S.A., Luxembourg</b> .....	<b>14718</b>	<b>Sorbatim, S.à r.l., Mamer</b> .....	<b>14700</b>
<b>Princess Holding S.A., Esch-sur-Alzette</b> .....	<b>14718</b>	<b>Sostre S.A., Luxembourg</b> .....	<b>14711</b>
<b>Project Management and Consulting, S.à r.l., Bereldange</b> .....	<b>14713</b>	<b>Sostre S.A., Luxembourg</b> .....	<b>14711</b>
<b>Promimmo S.A., Luxembourg</b> .....	<b>14706</b>	<b>Sostre S.A., Luxembourg</b> .....	<b>14711</b>
<b>Promimmo S.A., Luxembourg</b> .....	<b>14706</b>	<b>Sostre S.A., Luxembourg</b> .....	<b>14711</b>
<b>Promimmo S.A., Luxembourg</b> .....	<b>14706</b>	<b>Sostre S.A., Luxembourg</b> .....	<b>14711</b>
<b>Promopharm S.A., Hesperange</b> .....	<b>14712</b>	<b>Southland Estate Investments S.A., Luxembourg</b> ..	<b>14698</b>
<b>Qualité S.A., Luxembourg</b> .....	<b>14712</b>	<b>Southland Estate Investments S.A., Luxembourg</b> ..	<b>14698</b>
<b>Quid Novi S.A., Luxembourg</b> .....	<b>14705</b>	<b>Stin Luxembourg S.A., Luxembourg</b> .....	<b>14722</b>
<b>Quid Novi S.A., Luxembourg</b> .....	<b>14705</b>	<b>Stin Luxembourg S.A., Luxembourg</b> .....	<b>14722</b>
<b>Quid Novi S.A., Luxembourg</b> .....	<b>14705</b>	<b>Stin Luxembourg S.A., Luxembourg</b> .....	<b>14722</b>
<b>Ratiopharm S.A., Luxembourg</b> .....	<b>14710</b>	<b>Stin Luxembourg S.A., Luxembourg</b> .....	<b>14722</b>
<b>Realco, S.à r.l., Kayl</b> .....	<b>14710</b>	<b>Stra-Bau S.A., Luxembourg</b> .....	<b>14698</b>
<b>Rendalux, GmbH, Bascharage</b> .....	<b>14710</b>	<b>Sunu Finance Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>14691</b>

Swiss Life Asset Management Holding S.A., Luxembourg .....	14692	Three Arrows S.A.H., Luxembourg .....	14700
Swiss Life Asset Management Holding S.A., Luxembourg .....	14696	Three Arrows S.A.H., Luxembourg .....	14700
Synthesis Banking Group S.A., Luxembourg .....	14721	Three Arrows S.A.H., Luxembourg .....	14700
Tandem S.A., Luxembourg .....	14723	Transmo (Luxembourg) S.A., Colmar-Berg .....	14709
Tapicolor, S.à r.l., Steinfort .....	14721	Transmoselle, S.à r.l., Luxembourg .....	14726
Tec-Equipements, S.à r.l., Luxembourg .....	14726	TSF Production S.A., Luxembourg .....	14721
Teledisc, S.à r.l., Bertrange .....	14726	Unicolan, S.à r.l., Echternach .....	14721
Telephone Services, S.à r.l., Luxembourg .....	14733	Unilease S.A., Luxembourg .....	14721
Telephone Services, S.à r.l., Luxembourg .....	14727	Vesper Conseil S.A., Luxembourg .....	14691
Temtrade S.A., Luxembourg .....	14727	Voet & Co S.A., Strassen .....	14734
Temtrade S.A., Luxembourg .....	14727	Wardim S.A.H., Luxembourg .....	14712
Temtrade S.A., Luxembourg .....	14727	Wardim S.A.H., Luxembourg .....	14712
The Delphi Investment Group Holdings S.A., Luxembourg .....	14734	Western Investments S.A., Luxembourg .....	14723
		Winchester Square Holdings, S.à r.l., Luxembourg .....	14713
		Workflow Technologies Europe A.G., Luxembourg .....	14698

**BLUESHIRE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 46.300.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2000, vol. 545, fol. 83, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2000.

*Pour BLUESHIRE S.A.*

*Société Anonyme Holding*

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signature

(62821/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

**BLUESHIRE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 46.300.

L'assemblée générale ordinaire du 8 avril 1999 a nommé aux fonctions de Commissaire aux comptes COMCOLUX S.A., Commissaire aux comptes, Luxembourg, en remplacement de Monsieur Christian Agata.

Luxembourg, le 21 septembre 2000

*Pour BLUESHIRE S.A.*

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2000, vol. 545, fol. 83, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(62822/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

**BUG INVESTMENT UND BETEILIGUNG HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 48.638.

Le bilan établi au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2000, vol. 545, fol. 33, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2000.

*Pour BUG INVESTMENT UND BETEILIGUNG HOLDING S.A.*

FIDUCIAIRE FORIG S.A.

(62824/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

**SUNU FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.  
R. C. Luxembourg B 66.169.

*Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 28 décembre 1999*

- Les membres du conseil constatent qu'à ce jour, 1.800.000,- FRF ont été versés sur le compte de la société. Ce montant représente les 3/4 du capital qui n'étaient pas encore libérés. Le Conseil d'Administration décide de libérer ces 3/4 en date du 28 décembre 1999.

Luxembourg, le 28 décembre 1999.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2000, vol. 545, fol. 71, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62723/595/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

**VESPER CONSEIL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

## DISSOLUTION

L'an deux mille, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, ce dernier restant le dépositaire de la présente minute.

A comparu:

CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer,

ici représentée par Mademoiselle Delphine Boutillier du Retail, employée de banque, demeurant à F-Thionville, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a prié le notaire instrumentaire de documenter les déclarations suivantes:

- La société anonyme VESPER CONSEIL S.A., avec siège social à Luxembourg, fut constituée par acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 octobre 1986, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Association, en date du 18 novembre 1986, numéro 321.

- La société a actuellement un capital social de trois millions de francs luxembourgeois (3.000.000,-LUF), représenté par trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

- Le comparant déclare que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, à savoir CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ LUXEMBOURG S.A., préqualifiée.

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société VESPER CONSEIL S.A.

- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société VESPER CONSEIL S.A.

- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Il reprend à sa charge en tant que liquidateur tout l'actif ainsi que le cas échéant l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société VESPER CONSEIL S.A.

Les livres et documents comptables de la société VESPER CONSEIL S.A. demeureront conservés pendant cinq ans à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. Boutillier Du Retail, A. Schwachtgen.

Enregistré à Mersch, le 30 octobre 2000, vol. 415, fol. 76, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 novembre 2000.

E. Schroeder.

(62751/228/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

**SWISS LIFE ASSET MANAGEMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

R. C. Luxembourg B 74.599.

In the year two thousand, on the twentieth day of October.

Before Us, Maître Reginald Neuman, notary residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of SWISS LIFE ASSET MANAGEMENT HOLDING S.A., a company organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1, rue du Potager, L-2347 Luxembourg, (hereafter the «Company»), pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 25th February, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 433 of 19th June 2000, and entered in the company register at Luxembourg, section B, under number 74.599.

The meeting was presided by Miss Danielle Kolbach, master-at-law, residing in Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary Miss Linda Funck, master-at-law, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Miss Annick Dennewald, master-at-law, residing in Luxembourg.

The Chairman declared and requested the notary to state that:

I) The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are as shown on the attendance list, signed by the Chairman, the Secretary, the Scrutineer and the undersigned notary. The said list will be annexed to this document to be filed with the Registration authorities.

II) As it appears from the said attendance list, all five hundred (500) shares in issue are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III) The agenda of the meeting comprises the following items:

1) Increase of the corporate capital from its present amount of fifty thousand Swiss francs (50,000 SFR) to eight million three hundred eighty thousand Swiss francs (8,380,000 SFR) by the issue of eighty-three thousand three hundred (83,300) new shares having a par value of one hundred Swiss francs (100 SFR) each and allocation of an additional amount to the paid-in premium.

2) Subscription and payment of the shares to be issued.

3) Creation of an authorised capital of thirteen million three hundred and eighty thousand Swiss francs (13,380,000 SFR) divided into one hundred thirty-three thousand eight hundred (133,800) shares having a par value of one hundred Swiss francs (100 SFR) each.

4) Consequential amendment of the first paragraph of article 5 and amendment of article 6 of the articles of incorporation so as to reflect the amendments listed under items 1-3, which shall read as follows:

**«Art. 5. Capital - Shares and share certificates.**

The authorised capital of the Corporation is set at thirteen million three hundred and eighty thousand Swiss francs (13,380,000 SFR) divided into one hundred thirty-three thousand eight hundred (133,800) shares with a par value of one hundred Swiss francs (100 SFR) each.

The issued and subscribed capital of the Corporation is set at eight million three hundred eighty thousand Swiss francs (8,380,000 SFR) consisting of eighty-three thousand eight hundred (83,800) shares of a par value of one hundred Swiss francs (100 SFR) per share. The shares are all fully paid up. Additional amounts contributed to the Corporation have been credited to the paid-in surplus, which may be disposed of upon decision of the ordinary general meeting of shareholders.»

**«Art. 6. Increase of capital.**

The capital of the Corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article 18 hereof.

Furthermore the board of directors of the Corporation is authorised and instructed to increase the issued capital up to the total authorised capital and to issue future shares in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine, within a period expiring on the fifth anniversary of the publication of the notarial deed of 20th October 2000 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, by deciding the issuance of shares representing such whole or partial increase and accepting subscriptions for such shares from time to time. The board of directors is further authorised and instructed to determine the conditions of any such subscription.

Each time the board of directors shall so act to render effective in whole or in part the increase of capital as authorised by the foregoing provisions, Article 5 of the Articles of Incorporation shall be amended so as to reflect the result of such action and that the board of directors shall take or authorise any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment in accordance with law.»

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The meeting resolves to increase the issued capital from its present amount of fifty thousand Swiss francs (50,000 SFR) to eight million three hundred eighty thousand Swiss francs (8,380,000 SFR) by the issue of eighty-three thousand three hundred (83,300) new shares having a par value of one hundred Swiss francs (100 SFR) each, to be subscribed for at par value by SOCIETE SUISSE D'ASSURANCES GENERALES SUR LA VIE HUMAINE, a company limited by shares organised under the laws of Switzerland, having its registered office at General Guisan Quai 40, CH-8022 Zurich, Switzerland plus a paid-in premium of thirty-six thousand five hundred five Swiss Francs (36,505 SFR).

With the approval of all shareholders the new shares referred to above have been subscribed by SOCIETE SUISSE D'ASSURANCES GENERALES SUR LA VIE HUMAINE, prenamed, represented by Miss Danielle Kolbach, prenamed, pursuant to a proxy dated 9th October 2000.

The contribution made by SOCIETE SUISSE D'ASSURANCES GENERALES SUR LA VIE HUMAINE against the issuance of the shares in the Company consists in five hundred twenty-five (525) shares with a nominal value of ten thousand euros ( 10,000) each in SWISS LIFE ASSET MANAGEMENT KAPITALANLAGEGESELLSCHAFT mbH, a company organised under the laws of Germany, having its registered office in D-80802 Munich, 11A, Leopoldstrasse, Germany, valued at eight million three hundred sixty-six thousand five hundred five Swiss francs (8,366,505 SFR).

Out of the amount of eight million three hundred sixty-six thousand five hundred five Swiss francs (8,366,505 SFR) an amount of eight million three hundred thirty thousand Swiss francs (8,330,000 SFR) is allocated to the capital and the balance is allocated to paid-in surplus.

Evidence of the transfer of such shares in SWISS LIFE ASSET MANAGEMENT was given to the undersigned notary.

The above contributions in kind have been examined by PricewaterhouseCoopers, independent auditor, pursuant to a report dated 20th October 2000, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration, the conclusion of which reads as follows :

*«IV. Conclusion*

Based on the work performed as described in section III of this report, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind is not at least equal to the number and the nominal value of the shares to be issued, plus the share premium.

Luxembourg, 20 October 2000

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l.

Réviseur d'entreprises

Represented by (signed) Mervyn R. Martins.»

*Second resolution*

The meeting resolves to create an authorised capital of thirteen million three hundred and eighty thousand Swiss francs (13,380,000 SFR) divided into one hundred thirty-three thousand eight hundred (133,800) shares with a par value of one hundred Swiss francs (100 SFR) each.

*Third resolution*

As a consequence of the two preceding resolutions the meeting resolves to amend the first paragraph of article 5 and to amend article 6 of the articles of incorporation, which shall read as follows:

**«Art. 5. Capital - Shares and share certificates.**

The authorised capital of the Corporation is set at thirteen million three hundred and eighty thousand Swiss francs (13,380,000 SFR) divided into one hundred thirty-three thousand eight hundred (133,800) shares with a par value of one hundred Swiss francs (100 SFR) each.

The issued and subscribed capital of the Corporation is set at eight million three hundred eighty thousand Swiss francs (8,380,000 SFR) consisting of eighty-three thousand eight hundred (83,800) shares of a par value of one hundred Swiss francs (100 SFR) per share. The shares are all fully paid up. Additional amounts contributed to the Corporation have been credited to the paid-in surplus, which may be disposed of upon decision of the ordinary general meeting of shareholders.»

**«Art. 6. Increase of capital.**

The capital of the Corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article 18 hereof.

Furthermore the board of directors of the Corporation is authorised and instructed to increase the issued capital up to the total authorised capital and to issue future shares in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine, within a period expiring on the fifth anniversary of the publication of the notarial deed of 20th October 2000 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, by deciding the issuance of shares representing such whole or partial increase and accepting subscriptions for such shares from time to time. The board of directors is further authorised and instructed to determine the conditions of any such subscription.

Each time the board of directors shall so act to render effective in whole or in part the increase of capital as authorised by the foregoing provisions, Article 5 of the Articles of Incorporation shall be amended so as to reflect the result of such action and that the board of directors shall take or authorise any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment in accordance with law.»

*Valuation*

For the purpose of registration the contribution is valued at two hundred twenty-four million one hundred thirty-eight thousand six hundred sixty-nine (224,138,669.-) Luxembourg francs.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of capital are estimated at one hundred fifty thousand (150,000.-) Luxembourg francs.

Because the contribution of five hundred twenty-five (525) shares in SWISS LIFE ASSET MANAGEMENT KAPITALANLAGEGESELLSCHAFT mbH represents 100 % of the share capital of said company, the notary refers to article 4-2 of the law of 29th December, 1971 which provides for a capital duty exemption.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Done in Luxembourg on the day aforementioned.

The document having been read to the meeting, the members of the bureau, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, have signed together with the notary the present original deed, no other shareholder expressing the wish to sign.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille, le vingt octobre.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie une assemblée extraordinaire des actionnaires de SWISS LIFE ASSET MANAGEMENT HOLDING S.A., (la «Société»), une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège au 1, rue du Potager, L-2347 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné, le 22 février 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 433 du 19 juin 2000, et inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 74.599.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Danielle Kolbach, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme Secrétaire Mademoiselle Linda Funck, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme Scrutateur Mademoiselle Annick Dennewald, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I) Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur la liste de présence signée par le Président, le Secrétaire, le Scrutateur et le notaire instrumentant. La liste de présence sera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les cinq cents (500) actions émises sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Augmentation du capital souscrit de la Société de son montant actuel de cinquante mille Francs suisses (50.000 SFR) pour le porter à huit millions trois cent quatre-vingt mille Francs suisses (8.380.000 SFR) par l'émission de quatre-vingt-trois mille trois cents (83.300) actions nouvelles ayant une valeur nominale de cent Francs suisses (100 SFR) par action et attribution d'un montant additionnel à la réserve prime d'émission.

2) Souscription et libération des actions à émettre.

3) Création d'un capital autorisé de treize millions trois cent quatre-vingt mille Francs suisses (13.380.000 SFR) divisé en cent trente-trois mille huit cents (133.800) actions ayant une valeur nominale de cent Francs suisses (100 SFR) chacune.

4) Modification consécutive du premier paragraphe de l'article 5 et modification de l'article 6 des statuts afin de refléter les modifications énumérées aux points 1 à 3, afin de leur donner la teneur suivante:

**«Art. 5. Capital - Actions et certificats.**

Le capital autorisé de la Société est fixé à treize millions trois cent quatre-vingt mille Francs suisses (13.380.000 SFR) à diviser en cent trente-trois mille huit cents (133.800) actions d'une valeur nominale de cent Francs suisses (100 SFR) par action.

Le capital émis et souscrit de la Société est fixé à huit millions trois cent quatre-vingt mille Francs suisses (8.380.000 SFR) représenté par quatre-vingt trois mille huit cents (83.800) actions d'une valeur nominale de cent Francs suisses (100 SFR) par action. Les actions ont toutes été entièrement libérées. En outre, des montants supplémentaires dont il a été fait apport à la Société ont été crédités à la réserve des primes d'émission qui est distribuable selon décision de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.»

**«Art. 6. Augmentation du capital**

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les formes et selon les conditions requises en matière de modification des statuts, conformément à l'article 18 ci-après.

D'autre part, le conseil d'administration est en droit d'augmenter le capital émis dans la limite du capital autorisé et d'émettre à son gré des actions futures, en une fois ou en tranches périodiques, endéans une période expirant le cinquième anniversaire de la publication de l'acte notarié du 20 octobre 2000 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, ceci par décision d'émettre des actions représentant la totalité ou une partie de l'augmentation du capital et par acceptation au fur et à mesure des souscriptions pour ces actions. Le conseil d'administration est en outre autorisé et chargé de déterminer les conditions de pareilles souscriptions.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le conseil d'administration dans le cadre de l'autorisation précitée, l'article 5 des statuts sera modifié de manière à correspondre à cette augmentation; le conseil d'administration prendra ou autorisera toutes mesures nécessaires afin d'obtenir la constatation et la publication de cette modification conformément à la loi.»

Après délibération, l'assemblée a unanimement pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital souscrit de la Société de son montant actuel de cinquante mille Francs suisses (50.000 SFR) pour le porter à huit millions trois cent quatre-vingt mille Francs suisses (8.380.000 SFR) par émission de quatre-vingt-trois mille trois cents (83.300) actions nouvelles ayant une valeur nominale de cent Francs suisses (100 SFR) par action, qui seront souscrites par la SOCIETE SUISSE D'ASSURANCES GENERALES SUR LA VIE HUMAINE, une société anonyme de droit suisse, ayant son siège social au 40, quai Général Guisan, CH-8022 Zurich, Suisse, montant qui sera augmenté d'une prime d'émission de trente-six mille cinq cent cinq Francs suisses (36.505 SFR).

Moyennant l'approbation de tous les actionnaires, ces nouvelles actions mentionnées ci-avant ont été souscrites par la SOCIETE SUISSE D'ASSURANCES GENERALES SUR LA VIE HUMAINE, prénommée, représentée par Mademoiselle Danielle Kolbach, préqualifiée, en vertu d'une procuration datée du 9 octobre 2000.

L'apport fait par la SOCIETE SUISSE D'ASSURANCES GENERALES SUR LA VIE HUMAINE, en rémunération de l'émission des actions de la Société, est représenté par cinq cent vingt-cinq (525) parts sociales ayant une valeur nominale de dix mille euros ( 10.000) chacune dans SWISS LIFE ASSET MANAGEMENT KAPITALANLAGEGESELLSCHAFT mbH, une société de droit allemand, ayant son siège social à D-80802 Munich, 11 a, Leopoldstrasse, Allemagne, évalué à huit millions trois cent soixante-six mille cinq cent cinq Francs suisses (8.366.505 SFR).

De ce montant de huit millions trois cent soixante-six mille cinq cent cinq Francs suisses (8.366.505 SFR) un montant de huit millions trois cent trente mille Francs suisses (8.330.000 SFR) a été affecté au capital et le solde à la réserve de primes d'émissions.

La preuve du transfert des parts sociales de SWISS LIFE ASSET MANAGEMENT KAPITALANLAGEGESELLSCHAFT mbH a été donnée au notaire soussigné.

L'apport en nature précité a été examiné par PricewaterhouseCoopers, réviseur d'entreprises, dans un rapport daté du 20 octobre 2000, qui restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement, dont la conclusion est comme suit:

#### *«IV. Conclusion*

Basé sur le travail effectué tel que décrit dans la section III de ce rapport, rien n'est venu à notre connaissance qui nous ferait considérer que la valeur de l'apport en nature n'est pas au moins égale au montant affecté au capital et à la réserve de primes d'émission.

Luxembourg, le 20 octobre 2000

PricewaterhouseCoopers S.à r.l.

Réviseur d'entreprises

Représentée par (signé) Mervyn R. Martins.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de créer un capital autorisé de treize millions trois cent quatre-vingt mille Francs suisses (13.380.000 SFR) divisé en cent trente-trois mille huit cents (133.800) actions ayant une valeur nominale de cent Francs suisses (100 SFR) chacune.

#### *Troisième résolution*

En conséquence des deux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 et de modifier l'article 6 des statuts, pour leur donner la teneur suivante:

#### **«Art. 5. Capital - Actions et certificats**

Le capital autorisé de la Société est fixé à treize millions trois cent quatre-vingt mille Francs suisses (13.380.000 SFR) à diviser en cent trente-trois mille huit cents (133.800) actions d'une valeur nominale de cent Francs suisses (100 SFR) par action.

Le capital émis et souscrit de la Société est fixé à huit millions trois cent quatre-vingt mille Francs suisses (8.380.000 SFR) représenté par quatre-vingt trois mille huit cents (83.800) actions d'une valeur nominale de cent Francs suisses (100 SFR) par action. Les actions ont toutes été entièrement libérées. En outre, des montants supplémentaires dont il a été fait apport à la Société ont été crédités à la réserve des primes d'émission qui est distribuable selon décision de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.»

#### **«Art. 6. Augmentation du capital**

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les formes et selon les conditions requises en matière de modification des statuts, conformément à l'article 18 ci-après.

D'autre part, le conseil d'administration est en droit d'augmenter le capital émis dans la limite du capital autorisé et d'émettre à son gré des actions futures, en une fois ou en tranches périodiques, endéans une période expirant le cinquième anniversaire de la publication de l'acte notarié du 20 octobre 2000 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, ceci par décision d'émettre des actions représentant la totalité ou une partie de l'augmentation du capital et par acceptation au fur et à mesure des souscriptions pour ces actions. Le conseil d'administration est en outre autorisé et chargé de déterminer les conditions de pareilles souscriptions.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le conseil d'administration dans le cadre de l'autorisation précitée, l'article 5 des statuts sera modifié de manière à correspondre à cette augmentation; le conseil d'administration prendra ou autorisera toutes mesures nécessaires afin d'obtenir la constatation et la publication de cette modification conformément à la loi.»

#### *Evaluation*

Pour les besoins de l'enregistrement, l'apport est évalué à deux cent vingt-quatre millions cent trente-huit mille six cent soixante-neuf (224.138.669,-) francs Luxembourgeois.

#### *Dépenses*

Les dépenses, frais et rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société à la suite de son augmentation de capital s'élèvent à approximativement cent cinquante mille (150.000,-) francs luxembourgeois.

L'apport des cinq cent vingt-cinq (525) parts dans SWISS LIFE ASSET MANAGEMENT KAPITALANLAGEGESELLSCHAFT mbH représentant 100 % du capital de cette société, le notaire se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, prévoyant une exonération du paiement du droit d'apport.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: D. Kolbach, L. Funck, A. Dennewald et R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2000, vol. 126S, fol. 53, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2000.

R. Neuman.

(62724/226/279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

### **SWISS LIFE ASSET MANAGEMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

R. C. Luxembourg B 74.599.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(62725/226/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

### **SABINA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 38.129.

L'an deux mille, le dix-neuf octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SABINA INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey, R. C. Luxembourg section B numéro 38.129, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 13 septembre 1991, publié au Mémorial C, numéro 114 du 31 mars 1992, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Jacques Delvaux en date du 27 février 1992, publié au Mémorial C, numéro 349 du 13 août 1992, et suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 31 mars 1992, publié au Mémorial C, numéro 417 du 22 septembre 1992;

- en date du 20 juin 1996, publié au Mémorial C, numéro 470 du 21 septembre 1996;

- dont le capital social initial de quinze millions quatre cent mille francs luxembourgeois (15.400.000,- LUF) a été converti en trois cent quatre-vingt-un mille neuf cent vingt Euros (381.920,- EUR), représenté par mille cinq cent quarante (1.540) actions d'une valeur nominale de deux cent quarante-huit Euros (248,- EUR) chacune, suivant assemblée générale extraordinaire du 15 mars 1999, dont un extrait a été publié au Mémorial C, numéro 598 du 5 août 1999;

- en date du 31 mars 2000, publié au Mémorial C, numéro 593 du 19 août 2000.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Jourdan, directeur de société, demeurant à Neuhaengen.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur David Amico, employé privé, demeurant à Rehon (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raphaël Bath, employé privé, demeurant à Kayl.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui ensemble avec les procurations.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour:*

1.- Renouvellement du capital autorisé.

2.- Ajout à l'article 5 des statuts d'un dernier alinéa ayant la teneur suivante:

«Le conseil d'administration peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, même au moyen d'émissions d'obligations avec ou sans garantie; ces obligations pourront, sur autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, être converties en actions.»

3.- Autorisation à donner au conseil d'administration d'émettre des obligations convertibles en actions ordinaires de SABINA INTERNATIONAL S.A. suivant les conditions à déterminer par l'assemblée.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée constate que le capital autorisé de la société s'élève suite à la conversion du 15 mars 1999 à un million cent soixante-quatre mille huit cent cinquante-six Euros (1.164.856,- EUR).

L'assemblée décide de renouveler, pour une nouvelle période de cinq ans à partir de la publication du présent acte au Mémorial C, l'autorisation conférée au conseil d'administration le 20 juin 1996 d'augmenter le capital social et décide de modifier en conséquence le deuxième alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**«Art. 5. Deuxième alinéa.**

Le capital autorisé est fixé à un million cent soixante-quatre mille huit cent cinquante-six Euros (1.164.856,- EUR).»

L'assemblée décide en outre de remplacer la date «20 juin 1996» par la date «19 octobre 2000» au troisième alinéa de l'article cinq des statuts.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'ajouter à l'article cinq des statuts un dernier alinéa ayant la teneur suivante:

**«Art. 5. Dernier alinéa.**

Le conseil d'administration peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, même au moyen d'émissions d'obligations avec ou sans garantie; ces obligations pourront, sur autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, être converties en actions.»

*Troisième résolution*

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à émettre vingt (20) obligations d'une valeur nominale de vingt-huit mille vingt-quatre Euros (28.024,- EUR) chacune, soit un emprunt de cinq cent soixante mille quatre cent quatre-vingts Euros (560.480, EUR), portant un intérêt de 6% l'an à dater du versement et payable le 15 septembre de chaque année à partir de l'année 2001, étant précisé que chaque obligataire pourra demander la conversion sans frais d'une ou plusieurs obligations en actions nominatives ou au porteur à tout moment sur base de cent treize (113) actions pour une (1) obligation.

Les nouvelles actions auront droit de vote et droit au dividende à partir de l'année qui suit la conversion.

Le conseil d'administration veillera à ce qu'en cas d'augmentation de capital moyennant apport nouveau, mise en liquidation ou fusion par absorption avant la date prévue pour la conversion, les obligations disposent d'une période suffisante pour demander la conversion de leurs titres afin de pouvoir ainsi participer à cette opération.

Les obligations non converties au 15 septembre 2003 seront remboursées.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à vingt-cinq mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: J.-L. Jourdan, D. Amico, R. Bath, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 octobre 2000, vol. 511, fol. 71, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 novembre 2000.

J. Seckler.

(62685/231/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

**SABINA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 38.129.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 novembre 2000.

J. Seckler

*Notaire*

(62686/231/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

**STRA-BAU S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 50.500.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2000, vol. 545, fol. 76, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2000.

Signature.

(62722/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

---

**WORKFLOW TECHNOLOGIES EUROPE A.G., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-2214 Luxemburg, 3, rue Nennig.  
H. R. Luxemburg B 53.800.

1. Herr Dr. Ralph P. Moog, Verwalter von Gesellschaften, wohnhaft in D-54317 Korlingen, Zur Laykaul 6, ist delegiertes Verwaltungsratsmitglied mit Einzelzeichnungsbefugnis (anstelle von Herrn Hans Jürgen Heesen).

2. Folgende Personen sind bis zur Generalversammlung, welche über das Geschäftsjahr 2000 befindet, Organe der Gesellschaft:

*Verwaltungsrat:*

Herr Achim Welter, Verwalter von Gesellschaften, wohnhaft in D-54346 Mehring, Römerstrasse 18, (anstelle von Herrn Hans Jürgen Heesen),

Herr Dr. Ralph P. Moog, Verwalter von Gesellschaften, wohnhaft in D-54317 Korlingen, Zur Laykaul 6, delegiertes Verwaltungsratsmitglied,

Herr Stefan Britz, Verwalter von Gesellschaften, wohnhaft in D-54329 Konz-Oberemmel, im Steinborn 27.

*Kommissar:*

Frau Gerlinde Magnus, geborene Karl, Prüferin, wohnhaft in D-54329 Konz, Weinbergstrasse 8, (anstelle von Herrn Bernd Böckels).

Luxembourg, den 10. Oktober 2000

Für gleichlautende Mitteilung

Für *WORKFLOW TECHNOLOGIES EUROPE A.G.*

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2000, vol. 545, fol. 54, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62756/537/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

---

**SOUTHLAND ESTATE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.  
R. C. Luxembourg B 49.376.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2000, vol. 545, fol. 59, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(62715/631/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

---

**SOUTHLAND ESTATE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.  
R. C. Luxembourg B 49.376.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 15 septembre 2000

- les comptes au 31 décembre 1999 sont approuvés à l'unanimité;

- les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale statutaire.

Luxembourg, le 15 septembre 2000.

Pour extrait conforme

Signature

Secrétaire de l'Assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2000, vol. 545, fol. 59, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62716/631/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

---

**SDPI, SPARFLEX DIFFUSION ET PARTICIPATION INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons.

R. C. Luxembourg B 68.761.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2000, vol. 545, fol. 61, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2000.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(62717/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

---

**SOCIETE FINANCIERE REOLAISE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 37.054.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2000, vol. 545, fol. 51, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(62698/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

---

**SOCIETE FINANCIERE REOLAISE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 37.054.

*Extrait procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 17 août 2000 à 15.00 à Luxembourg*

*4<sup>ème</sup> résolution*

Le montant des pertes cumulées au 31 décembre 1999 dépassant les trois-quarts du capital social, conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'Assemblée Générale décide de ne pas procéder à la dissolution de la société mais de continuer les activités de celle-ci.

*5<sup>ème</sup> résolution*

L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Edmond Ries de son poste de commissaire aux comptes de la société. L'Assemblée Générale, par vote spécial, lui donne décharge pour son mandat jusqu'à ce jour.

*6<sup>ème</sup> résolution*

L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement de Monsieur Edmond Ries, Monsieur Yves Wallers, expert-comptable et réviseur d'entreprises, demeurant au 20, rue Jean Melsen L-9142 Burden. Le nouveau commissaire aux comptes terminera le mandat de son prédécesseur devant prendre fin à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2002.

*7<sup>ème</sup> résolution*

L'Assemblée Générale accepte la démission de Messieurs Maurice Hauptert et de Claude Schmitz de leur poste d'administrateur de la Société. L'Assemblée Générale, par vote spécial, leur donne décharge pour leur mandat jusqu'à ce jour.

*8<sup>ème</sup> résolution*

L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement de Monsieur Maurice Hauptert, Monsieur Etienne Gillet, employé privé, demeurant au 23B, rue du Bois, B-6724 Rulles. Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur devant prendre fin à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2002.

L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement de Monsieur Claude Schmitz, Monsieur Laurent Jacquemart, employé privé, demeurant au 7A, rue des Barbouillons, B-6929 Daverdisse. Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur devant prendre fin à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2002.

Ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

Pour copie conforme et sincère

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2000, vol. 545, fol. 51, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62697/643/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

---

**SORBATIM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8248 Mamer, 2, Op Paaseleck.  
R. C. Luxembourg B 64.162.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 31 octobre 2000, vol. 545, fol. 64, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2000.

*Pour la S.à r.l. SORBATIM*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(62709/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

---

**THREE ARROWS, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 35.248.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2000, vol. 545, fol. 65, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2000.

*Pour THREE ARROWS, Société Anonyme Holding*

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signature

(62738/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

---

**THREE ARROWS, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 35.248.

Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2000, vol. 545, fol. 65, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2000.

*Pour THREE ARROWS, Société Anonyme Holding*

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signature

(62739/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

---

**THREE ARROWS, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 35.248.

L'assemblée générale ordinaire du 28 octobre 1999 a nommé aux fonctions de Commissaire aux Comptes COMCO-LUX S.A., Commissaire aux Comptes, Luxembourg, en remplacement de Monsieur Christian Agata.

La même Assemblée a également ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Jacques Clayes en remplacement de Monsieur Benoît Duvieusart.

Luxembourg, le 20 octobre 2000.

*Pour THREE ARROWS, Société Anonyme Holding*

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2000, vol. 545, fol. 65, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(62740/029/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

---

**SOGALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1136 Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 11.217.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2000, vol. 545, fol. 60, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2000.

(62704/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

**SOCIL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg-Kirchberg, 2, rue Albert Borschette.  
R. C. Luxembourg B 13.078.

Les comptes annuels abrégés au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 20 septembre 2000, vol. 543, fol. 16, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2000.

Signatures.

(62701/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

**PHARMACIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 52.110.

L'an deux mille, le dix-huit octobre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PHARMACIES S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 52.110, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 août 1995, publié au Mémorial C, Recueil numéro 563 du 4 novembre 1995 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 30 novembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil numéro 100 du 29 janvier 2000.

L'Assemblée est ouverte à dix heures sous la présidence de Monsieur Luc van Wallegghem, employé privé, Luxembourg, 10, boulevard Royal,

qui désigne comme secrétaire Madame Dominique Pacci, employée privée, Luxembourg, 10, boulevard Royal.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pierre Sprimont, employé privé, Luxembourg, 10, boulevard Royal.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1) Conversion de la devise du capital social de francs luxembourgeois en Euros au cours de 1 Euro pour 40,3399 francs luxembourgeois, pour fixer le capital social à 37.184,03 Euros.

2) Suppression de la valeur nominale des actions et augmentation du capital social à concurrence de 315,97 euros pour le porter à 37.500.- Euros par versement en espèces par la société ARIANE FINANCE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. Echange des 15.000 actions anciennes contre 18.750 actions nouvelles avec une valeur nominale de Euro 2,- chacune.

Constatation de la renonciation de l'actionnaire minoritaire à son droit préférentiel de souscription.

3) Les actions existantes seront désormais appelées actions «A». Une nouvelle catégorie d'actions «B» est créée pour des actionnaires autres que les actionnaires possédant des actions «A». Le premier alinéa de l'article 5 des statuts sera libellé comme suit:

«Le capital social de la Société est composé de deux catégories d'actions: les actions «A» et «B». Les actions A sont toutes détenues exclusivement par les actionnaires fondateurs et dirigeants du groupe PHARMACIES S.A., les actions «B» sont destinées à la souscription d'investisseurs autres que les fondateurs. Les deux catégories d'actions de même valeur nominale de Euros 2,- chacune disposent des mêmes droits de vote ainsi que des mêmes droits aux dividendes et boni de liquidation. Toutefois, seules les actions A pourront se voir attribuer le droit d'exercer les Bons de Souscription d'Actions («B.S.A.») émis à destination de PHARMACIES S.A. par ses filiales et participations préalablement à la souscription des premières actions «B». Toute action A qui viendrait à être détenue par un non «fondateur» est assimilée immédiatement à une action B. Toute action B qui viendrait à être détenue par un fondateur demeure une action B.»

4) Conformément à l'article 7 des statuts, agrément préalable par l'Assemblée Générale des nouveaux actionnaires «fondateurs» soit:

- Monsieur Thierry Delpech
- Monsieur André-Michel Duthoit
- Monsieur Christian Gay

- Monsieur Jean-Michel Pradeau
- Monsieur Patrick de Sauvage

5) Fixation du capital autorisé à Euro 450.000,- (quatre cent cinquante mille), représenté par des actions de la catégorie «A» et des actions de la catégorie «B».

6) Autorisation à conférer au Conseil d'Administration d'émettre de nouvelles actions «A» dans la limite du capital autorisé et de demander la souscription immédiate ou différée du capital social dans les conditions suivantes:

- une première émission de 22.500 actions «A» nouvelles d'une valeur nominale de Euro 2 par action majorée d'une prime d'émission de Euro 1,8 à raison de 6 actions «A» nouvelles pour 5 anciennes. Les nouvelles actions ainsi créées pourront être libérées à 50 % et le solde (50 %) devant être souscrit par les actionnaires «A» à la première demande du Président du Conseil d'Administration.

A la clôture de cette première augmentation, le capital sera porté à euros 82.500, représenté par 41.250 actions «A» de Euro 2,- chacune.

- une seconde émission de 68.750 actions «A» nouvelles d'une valeur nominale de Euro 2 par action majorée d'une prime d'émission de Euro 1,8 à raison de 5 actions «A» pour 3 anciennes pourra être réalisée avant le 30 novembre 2001.

Cette seconde émission sera souscrite en une seule fois dans les quinze jours qui suivent la demande du Président du Conseil d'Administration.

7) Suppression du point 2) de l'article 9 des statuts faisant référence à l'acquisition de deux actions au moins par les administrateurs pendant toute la durée de leur mandat.

8) Ajout d'un article 21 sur les formalités de publicité qui sera libellé comme suit:

«Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie certifiée conforme des présents statuts à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité.»

9) Décision d'augmenter le nombre d'administrateurs en fonction de 4 à 7 et nomination de Messieurs Patrick de Sauvage, Thierry Delpéch, André-Michel Duthoit au poste d'administrateur.

10) Modifications afférentes des articles 5, 6, 8, 9 et 18 en vue de les adapter aux décisions prises.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide de convertir le capital social de la Société en Euros.

Le capital social est ainsi fixé à trente-sept mille cent quatre-vingt-quatre Euros trois cents (37.184,03 EUR).

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de supprimer purement et simplement la désignation de la valeur nominale des actions.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois cent quinze Euros quatre-vingt-dix-sept cents (315,97 EUR), pour porter le capital ainsi de son montant actuel de trente-sept mille cent quatre-vingt-quatre Euros trois cents (37.184,03 EUR) à trente-sept mille cinq cents Euros (37.500,- EUR).

#### *Souscription et libération*

L'augmentation de capital a été souscrite par la société ARIANE FINANCE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve, ici représentée par Monsieur Pierre Sprimont, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 17 octobre 2000, laquelle restera annexée aux présentes.

L'actionnaire minoritaire renonçant à son droit de souscription préférentiel.

L'augmentation de capital ainsi réalisée a été libérée par un versement en espèces, de sorte que la somme de trois cent quinze Euros quatre-vingt-dix-sept cents (315,97 EUR) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide d'échanger les quinze mille (15.000) actions existantes contre dix-huit mille sept cent cinquante (18.750) actions nouvelles et de fixer la désignation de la valeur nominale à deux Euros (2.- EUR) chacune.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration pour procéder à l'échange des actions et d'attribuer les dix-huit mille sept cent cinquante (18.750) actions aux actionnaires dans la proportion de leur participation actuelle dans le capital.

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide d'appeler les actions existantes actions de catégorie «A» et de créer une nouvelle catégorie d'actions «B» pour des actionnaires autres que les actionnaires possédant des actions «A».

En conséquence le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est composé de deux catégories d'actions: les actions «A» et «B». Les actions A sont toutes détenues exclusivement par les actionnaires fondateurs et dirigeants du groupe PHARMACIES S.A.; les actions «B» sont destinées à la souscription d'investisseurs autres que les fondateurs. Les deux catégories d'actions de même valeur nominale de Euros 2,- chacune disposent des mêmes droits de vote ainsi que des mêmes droits aux dividendes et boni de liquidation. Toutefois, seules les actions A pourront se voir attribuer le droit d'exercer les Bons de Souscription d'Actions («B.S.A.») émis à destination de PHARMACIES S.A. par ses filiales et participations préalablement à la souscription des premières actions «B». Toute action A qui viendrait à être détenue par un non «fondateur» est assimilée immédiatement à une action B. Toute action B qui viendrait à être détenue par un fondateur demeure une action B.»

#### *Sixième résolution*

Conformément à l'article 7 des statuts, l'Assemblée agréée la cession d'actions envisagée par ARIANE FINANCE S.A. aux nouveaux actionnaires suivants:

Monsieur Thierry Delpech, administrateur de sociétés, demeurant à F-92160 Antony, 17 rue des Iris.

Monsieur André-Michel Duthoit, administrateur de sociétés, demeurant à F-59910 Bondues, 810 Domaine de la Vigne.

Monsieur Christian Gay, pharmacien, demeurant à Paris.

Monsieur Jean-Michel Pradeau, pharmacien, demeurant à Paris.

Monsieur Patrick de Sauvage, administrateur de sociétés, demeurant à B-1180 Bruxelles, 200, avenue Montjoie.

L'Assemblée décide que ces nouveaux actionnaires ont la qualité d'actionnaires «fondateurs», de sorte que ceux-ci appartiennent avec Monsieur François Preney et ARIANE FINANCE S.A. à la catégorie des actionnaires A «fondateurs».

#### *Septième résolution*

L'Assemblée décide de fixer le capital autorisé de la Société à quatre cent cinquante mille Euros (450.000,- EUR), représenté par des actions de la catégorie «A» et des actions de la catégorie «B».

L'Assemblée confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour émettre de nouvelles actions «A» dans la limite du capital autorisé et de demander la souscription immédiate ou différée du capital social dans les conditions suivantes:

- une première émission de 22.500 actions «A» nouvelles d'une valeur nominale de Euro 2 par action majorée d'une prime d'émission de Euro 1,8 à raison de 6 actions «A» nouvelles pour 5 anciennes. Les nouvelles actions ainsi créées pourront être libérées à 50 % et le solde (50 %) devant être souscrit par les actionnaires «A» à la première demande du Président du Conseil d'Administration.

A la clôture de cette première augmentation, le capital sera porté à Euros 82.500, représenté par 41.250 actions «A» de Euro 2,- chacune.

- une seconde émission de 68.750 actions «A» nouvelles d'une valeur nominale de Euro 2,- par action majorée d'une prime d'émission de Euro 1,8 à raison de 5 actions «A» pour 3 anciennes pourra être réalisée avant le 30 novembre 2001.

Cette seconde émission sera souscrite en une seule fois dans les quinze jours qui suivent la demande du Président du Conseil d'Administration.

#### *Huitième résolution*

En conséquence l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

**Art. 5.** Le capital social est ainsi fixé à trente-sept mille cinq cents Euros (37.500,- EUR), représenté par dix-huit mille sept cent cinquante (18.750) actions d'une valeur nominale de deux Euros (2,- EUR) chacune.

Le capital autorisé est fixé à quatre cent cinquante mille Euros (450.000,- EUR) qui pourra être représenté par des actions de la catégorie «A» et des actions de la catégorie «B».

Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre de nouvelles actions «A» dans la limite du capital autorisé et de demander la souscription immédiate ou différée du capital social dans les conditions suivantes:

- une première émission de 22.500 actions «A» nouvelles d'une valeur nominale de Euro 2 par action majorée d'une prime d'émission de Euro 1,8 à raison de 6 actions «A» nouvelles pour 5 anciennes. Les nouvelles actions ainsi créées pourront être libérées à 50 % et le solde (50 %) devant être souscrit par les actionnaires «A» à la première demande du Président du Conseil d'Administration.

A la clôture de cette première augmentation, le capital sera porté à Euros 82.500, représenté par 41.250 actions «A» de Euro 2,- chacune.

- une seconde émission de 68.750 actions «A» nouvelles d'une valeur nominale de Euro 2 par action majorée d'une prime d'émission de Euro 1,8 à raison de 5 actions «A» pour 3 anciennes pourra être réalisée avant le 30 novembre 2001.

Cette seconde émission sera souscrite en une seule fois dans les quinze jours qui suivent la demande du Président du Conseil d'Administration.

#### *Neuvième résolution*

L'Assemblée décide de supprimer purement et simplement le point 2 de l'article 9 des statuts faisant référence à l'acquisition de deux actions au moins par les administrateurs pendant toute la durée de leur mandat.

#### *Dixième résolution*

L'Assemblée décide d'ajouter un article 21 sur les formalités de publicité qui aura désormais la teneur suivante:

**Art. 21.** Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie certifiée conforme des présents statuts à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité.

*Onzième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le nombre d'administrateurs à sept.

Sont nommés nouveaux administrateurs:

Monsieur Patrick de Sauvage, administrateur de sociétés, demeurant à B-1180 Bruxelles, 200, avenue Montjoie.

Monsieur Thierry Delpech, administrateur de sociétés, demeurant à F-92160 Antony, 17 rue des Iris.

Monsieur André-Michel Duthoit, administrateur de sociétés, demeurant à F-59910 Bondues, 810 Domaine de la Vigne.

Leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille un.

*Douzième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, les articles 6, 8, 9 et 18 sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

**Art. 6. Forme des actions.**

Les actions A et B, même entièrement libérées, sont nominatives et donnent lieu à une inscription en compte individuel dans les registres tenus par la Société émettrice.

La société considérera la personne au nom de laquelle les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme le propriétaire à part entière de ces actions.

Des certificats établissant ces inscriptions seront délivrés à l'actionnaire.

**Art. 8. Modification du capital.**

Le capital autorisé et souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision des actionnaires prise dans les conditions prévues au Titre IV pour les Assemblées Extraordinaires.

Pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication des présents statuts au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des actions jusqu'à concurrence de l'intégralité du capital autorisé.

**Art. 9. Composition du Conseil d'administration.**

La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois (3) membres au moins et de douze (12) au plus, nommés ou renouvelés dans leur fonction par l'assemblée générale ordinaire; les mandats des Administrateurs durent trois (3) exercices sociaux.

L'Administrateur nommé en remplacement d'un autre dont le mandat n'est pas expiré ne demeure en fonction que pour le temps restant à courir sur le mandat de son prédécesseur.

**Art. 18. Comptes sociaux.**

A la clôture de chaque exercice social, il est dressé sous forme de bilan l'inventaire de l'actif et du passif de la Société ainsi qu'un compte de résultats retraçant ses profits et ses pertes durant l'exercice. Comme le capital social, les comptes annuels de la Société sont exprimés en Euros.

Le bénéfice net annuel de la Société correspond au solde des produits divers de l'exercice sous déduction des frais généraux, charges diverses, amortissements, provisions et impôts de la société, arrêté par le conseil d'Administration, contrôlé par le(s) Commissaire(s) aux comptes et approuvé par l'assemblée ordinaire annuelle des actionnaires.

*Evaluation des frais*

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, approximativement à la somme de soixante mille francs luxembourgeois (60.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. van Walleghem, D. Pacci, P. Sprimont, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2000, vol. 126S, fol. 49, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2000.

F. Baden.

(62658/200/233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

**PHARMACIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 52.110.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2000.

F. Baden.

(62659/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

**SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE PROMOTION IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4744 Pétange.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2000, vol. 545, fol. 60, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2000.

(62700/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

---

**SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE PROMOTION IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4744 Pétange.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2000, vol. 545, fol. 60, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2000.

(62699/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

---

**QUID NOVI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1716 Luxembourg, 10, rue Joseph Hansen.

R. C. Luxembourg B 57.964.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2000, vol. 545, fol. 57, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(62674/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

---

**QUID NOVI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1716 Luxembourg, 10, rue Joseph Hansen.

R. C. Luxembourg B 57.964.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2000, vol. 545, fol. 57, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(62675/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

---

**QUID NOVI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1716 Luxembourg, 10, rue Joseph Hansen.

R. C. Luxembourg B 57.964.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 21 avril 1999 à 11.00 heures à Luxembourg*

*4<sup>ème</sup> Résolution*

L'Assemblée renouvelle pour une période d'un an le mandat des Administrateurs et du Commissaire. Il se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2000.

*5<sup>ème</sup> Résolution*

Le montant des pertes cumulées au 31 décembre 1999 dépassant les trois-quarts du capital social, conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'Assemblée Générale décide de ne pas procéder à la dissolution de la société mais de continuer les activités de celle-ci.

Ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

H. Reiter / G. Grigioni

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2000, vol. 545, fol. 51, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62676/643/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

---

**SITHIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 48.611.

—  
Les comptes annuels au 31 mars 2000, enregistrés à Luxembourg, le 3 novembre 2000, vol. 545, fol. 74, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2000.

SITHIA S.A.

Signature

(62696/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

---

**PROMIMMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 45.159.

—  
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 7 novembre 2000, vol. 545, fol. 75, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(62667/565/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

---

**PROMIMMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 45.159.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à la date statutaire du 10 mai 2000*

3. L'Assemblée constate que le capital social de la société est intégralement absorbé par des pertes. Après délibérations et votes, l'Assemblée décide de poursuivre l'activité de la société, ceci conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

4. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats jusqu'à ce jour;

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2004;

5. L'Assemblée décide de convertir la monnaie d'expression actuelle du capital social, du capital autorisé et de tous autres montants figurant dans leurs statuts de francs luxembourgeois (LUF) en Euros (EUR) au taux de change égal à 40,3399 LUF pour 1,- EUR.

6. L'Assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions émises.

7. L'Assemblée décide d'adapter l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente sept mille cent quatre-vingt quatre euros et trois cents (37.184,03 EUR) divisé en mille cinq cents (1.500) actions sans désignation de valeur nominale (...).»

8. L'Assemblée décide que les résolutions qui précèdent concernant la conversion du capital social en euros produiront leurs effets comptables et fiscaux au 1<sup>er</sup> janvier 2000.

9. L'Assemblée décide de transférer le siège social du 4, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg au 38, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, L-2210 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2000, vol. 545, fol. 75, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62668/565/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

---

**PROMIMMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 45.159.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(62669/565/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

---

**SIMON HUBERTY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 52, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 36.864.

—  
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2000, vol. 545, fol. 57, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(62695/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

---

**SEA BREEZE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 40.999.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 26 octobre 2000*

Conformément à l'article 7 des statuts, le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Giovanni Guastalla, directeur, demeurant 10, via S. Franscini à CH-6850 Mendrisio, président du Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 26 octobre 2000.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2000, vol. 545, fol. 71, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(62692/595/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

---

**CDC SP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 10, rue Heine.  
R. C. Luxembourg B 58.931.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, vol. 545, fol. 65, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CDC SP S.A.*

CDC GmbH, Succursale de Luxembourg

Signature

(62828/012/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

---

**CDC SP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 10, rue Heine.  
R. C. Luxembourg B 58.931.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mai 2000 convoquée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mars 2000*

L'assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un nouveau terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en mars 2001:

M. Anthony Orsatelli, président

M. Nicolas Fourt, administrateur

M. Alain Prévot, administrateur

M. Pierre Delandmeter, administrateur

Son mandat venant à échéance, l'Assemblée procède à la nomination du Réviseur d'entreprises DELOITTE & TOUCHE pour un nouveau terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en mars 2001.

*Pour CDC SP S.A.*

CDC GmbH, Succursale de Luxembourg

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2000, vol. 545, fol. 65, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(62827/012/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

---

**SCARABEE INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 20, boulevard de la Foire.

Il résulte d'une délibération du Conseil d'Administration que Monsieur Charles Jeitz, administrateur de société, demeurant à L-1650 Luxembourg, 44, avenue Guillaume, a été nommé président du Conseil d'Administration et administrateur-délégué avec signature individuelle pour la gestion journalière et que Madame Annette Jeitz, administratrice de société, demeurant à L-1650 Luxembourg, 44, avenue Guillaume, a été nommée vice-présidente du Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 15 septembre 2000.

Pour avis conforme

Pour SCARABEE INTERNATIONAL HOLDING S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2000, vol. 545, fol. 5, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62691/528/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

---

**SOFTWARE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.

R. C. Luxembourg B 36.978.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 31 octobre 2000, vol. 545, fol. 64, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la S.A. SOFTWARE INTERNATIONAL

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(62702/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

---

**SOFTWARE INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-2577 Luxembourg, 7A, rue Stümper.

H. R. Luxemburg B 36.978.

*Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 2. Oktober 2000*

Einstimmig ist beschlossen worden, dass der bisherige Verwaltungsrat durch folgende Personen ersetzt wird:

- Günther Fernbach, wohnhaft in Luxemburg, Verwaltungsratsdelegierter
- Kathrin Fernbach, wohnhaft in Luxemburg,
- Max Galowich, wohnhaft in Luxemburg.

Luxemburg, den 2. Oktober 2000.

Unterschriften.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2000, vol. 545, fol. 64, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62703/503/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

---

**PRADA COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 69.206.

*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue extraordinairement le 10 octobre 2000*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de PRADA COMPANY S.A. («la société»), tenue extraordinairement, il a été décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Gérard Becquer, demeurant au Luxembourg, comme administrateur et administrateur-délégué de la société, et ce avec effet au 26 septembre 2000, et de lui accorder pleine et entière décharge;

Luxembourg, le 10 octobre 2000.

Signature

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2000, vol. 545, fol. 63, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62663/710/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

---

**ROYAL ROOFING AUTOMATION GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 51.471.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2000, vol. 545, fol. 76, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2000.

Signature.

(62683/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

---

**ROYAL ROOFING AUTOMATION GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 51.471.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2000, vol. 545, fol. 76, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2000.

Signature.

(62684/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

---

**ROSAMA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 62.535.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2000, vol. 545, fol. 69, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2000.

*Pour ordre*

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.C.

Signature

(62682/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

---

**TRANSMO (LUXEMBOURG) S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-3373 Colmar-Berg, Z.I. Piret.

*Auszug aus dem Protokoll der Gesellschafterversammlung vom 3. Oktober 2000 um 9.00 Uhr in Luxemburg*

Die Gesellschafter nehmen den Rücktritt von Herrn Hartmut Rötzel als delegiertes Verwaltungsratsmitglied zur Kenntnis und ernennen Herrn Yves Wallers wohnhaft in L-9142 Burden, 20, rue Jean Melsen, zum neuen Verwaltungsratsmitglied.

Dem Herrn Rötzel wird hiermit Entlastung für seine Amtszeit zugesprochen.

Aufgrund der Demission von Herrn Cary Arendt als Verwaltungsratsmitglied vom Anfang dieses Jahres und unter dessen Einwilligung ernennen die Gesellschafter ihn erneut zum Verwaltungsratsmitglied.

Es wird kein delegiertes Verwaltungsratsmitglied ernannt.

Die Gesellschaft wird zukünftig rechtsgültig nach außen hin vertreten durch Unterschrift zweier Verwaltungsratsmitglieder.

Unterschriften

*Verwaltungsratsmitglieder*

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2000, vol. 545, fol. 51, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(62741/643/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

---

**ROMA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5366 Munsbach.  
R. C. Luxembourg B 27.897.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2000, vol. 545, fol. 60, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2000.

(62681/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

---

**RENDALUX, GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4952 Bascharage, 4, rue Dicks-Lentz.  
R. C. Luxembourg B 56.293.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Diekirch, le 27 octobre 2000, vol. 266, fol. 78, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 6 novembre 2000.

Signature.

(62679/591/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

---

**REALCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3616 Kayl, 14, rue du Commerce.  
R. C. Luxembourg B 40.701.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 31 octobre 2000, vol. 545, fol. 64, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2000.

Pour REALCO, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(62678/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

---

**SENTINEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon IER.  
R. C. Luxembourg B 15.700.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 juin 2000:*

Sont mandataires de la Société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statutaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2000:

a) Administrateurs

M. Ronald Koning, Corporate Tax Manager, NL-2162 KR Lisse, 3 Anke Servaesstraat, président et administrateur-délégué

M. Jacobus Leonardus Kruit, CFO QUEST NETHERLANDS, NL-4616 BB Henkelum, 53 Achterweg, administrateur-délégué

M. Michael Douglas Alister Jamieson, Corporate Controller QUEST INTERNATIONAL, NL-2162 KR Lisse, 16 M. da Costalaan, administrateur-délégué

b) Commissaire

KPMG AUDIT, 33, allée Scheffer L-2510 Luxembourg

Luxembourg, le 21 septembre 2000.

Pour avis sincère et conforme

Pour SENTINEL S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2000, vol. 545, fol. 5, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62694/528/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

---

**RATIOPHARM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.  
R. C. Luxembourg B 38.871.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 31 octobre 2000, vol. 545, fol. 64, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2000.

Pour la S.A. RATIOPHARM

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(62677/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

---

**SOSTRE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 43.984.

Le bilan au 30 juin 1994, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2000, vol. 545, fol. 61, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 7 novembre 2000.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(62713/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

---

**SOSTRE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 43.984.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2000, vol. 545, fol. 61, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 7 novembre 2000.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(62711/504/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

---

**SOSTRE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 43.984.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2000, vol. 545, fol. 61, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 7 novembre 2000.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(62712/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

---

**SOSTRE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 43.984.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2000, vol. 545, fol. 61, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 7 novembre 2000.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(62714/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

---

**SOSTRE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 43.984.

*Composition actuelle du Conseil d'Administration*

- Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, Président du Conseil d'Administration,

- Monsieur Luc Braun, diplômé en sciences économiques, demeurant à Luxembourg, Administrateur-Délégué,

- Madame Evelyne Guillaume, diplômé en sciences économiques, demeurant à Strassen.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2000, vol. 545, fol. 61, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62710/504/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

---

**QUALITE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 58.004.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2000, vol. 545, fol. 60, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2000.

(62673/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

---

**WARDIM S.A., Société Anonyme Holding,  
(anc. UTOPIE EXPANSION S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 28.594.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2000, vol. 545, fol. 65, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2000.

*Pour WARDIM S.A., Société Anonyme Holding  
(anc. UTOPIE EXPANSION S.A., Société Anonyme)*

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Société Anonyme

Signature

(62753/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

---

**WARDIM S.A., Société Anonyme Holding,  
(anc. UTOPIE EXPANSION S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 28.594.

—  
L'assemblée générale ordinaire du 2 juin a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur Madame Isabelle Wieme, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, en remplacement de Monsieur Benoît Duvieusart.

Luxembourg, le 16 août 2000.

*Pour WARDIM S.A.  
(anc. UTOPIE EXPANSION S.A., Société Anonyme)*

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2000, vol. 545, fol. 65, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(62754/029/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

---

**PROMOPHARM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5862 Hesperange.  
R. C. Luxembourg B 57.445.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2000, vol. 545, fol. 60, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2000.

(62670/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

---

**PROJECT MANAGEMENT AND CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7260 Bereldange, 10, rue Adolphe Weis.

R. C. Luxembourg B 68.031.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 31 octobre 2000, vol. 545, fol. 64, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2000.

Pour *PROJECT MANAGEMENT AND CONSULTING, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(62666/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

---

**WINCHESTER SQUARE HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

## STATUTES

In the year two thousand, on the twenty-fourth of October.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

R&C HOLDING B.V., a Dutch company with corporate seat at Baarn and registered office address at Saturnusstraat 40, NL-2132 HB Hoofddorp, The Netherlands;

here represented by Mrs. Françoise Stamet, maître en droit, residing in Bertrange,

by virtue of a proxy given under private seal on September 28, 2000.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one-member companies.

**Art. 2.** The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purpose.

The Company may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as all transactions pertaining directly and indirectly to the administration, management, control and development of these participating interests.

In particular the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprises, the acquisition by way of investments, underwriting or option of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the Company has a participating interest or to third parties any support, loans, advances or guarantees.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name WINCHESTER SQUARE HOLDINGS, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The share capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), represented by one hundred and twenty-five (125) shares of one hundred euros (EUR 100.-) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

The Company's existing shares may be divided, by decision of the General Meeting of shareholders, into several classes of shares. Under the applicable restrictions of the law, the General Meeting of shareholders may determine the rights attached to these several classes of shares as regards their rights to participating in the allocation of the profits and the liquidation proceeds.

The Company may issue, by way of a capital increase to be decided by the General Meeting of shareholders, new shares forming part either of the existing classes of shares or of an additional class and determine the rights of the shareholders of the additional class of shares as regards their participation to the allocation of the profits and the liquidation proceeds.

For each class of shares and within each class of shares for each shareholder, a share premium reserve account shall be maintained to the extent that a share premium has been paid in relation with the issue of the shares held by such shareholder at any time and has not been distributed in accordance with the provisions hereunder. Any transfer of shares in any form and for any reason whatsoever for which a share premium has been paid and not distributed will be deemed to include a transfer of the relevant share premium reserve account from the transferor to the transferee in proportion to the aggregate nominal value of the shares held by the transferor prior to the transfer.

The general meeting of shareholders shall be able to decide to discontinue and distribute, in whole or in part, one or more share premium reserve accounts for the benefit of the relevant shareholders, provided that this is accepted by the shareholders of the relevant class of shares owning more than half of the share capital represented by such class.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits in accordance with the provisions set out in articles 17 and 18 hereunder.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

The Company shall have the power, subject to due compliance with the conditions imposed by law, to acquire shares of its own share capital. In relation with the shares of its own share capital held by the Company itself, the rights, including but not limited, to dividends and voting rights attached to those shares shall not be capable of being exercised by the Company.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

In case the company has issued several classes of shares and in case the resolution is to alter the respective rights of these shareholders, the resolution may only be adopted by the majority of the shareholders of each class owning at least three quarters of the share capital represented by such class.

**Art. 15.** The Company's financial year ends on the Saturday falling in the period from the twenty-ninth day of December up to and including the fourth day of January of the following calendar year and starts on the next Sunday.

**Art. 16.** At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5 %) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10 %) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory Provision*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2000.

#### *Subscription - Payment*

The one hundred and twenty-five (125) shares have all been subscribed by R&C HOLDING B.V. prenamed.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Estimate - Costs*

For the purposes of the registration, the capital is valued at LUF 504,250.-. The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately sixty thousand Luxembourg Francs.

#### *Resolutions of the Shareholders*

1) The Company will be administered by the following managers

Mrs. Paula Fleming, chartered accountant, residing at 13, rue Marie-Adélaïde, Luxembourg;

Mr Victor Elvinger, lawyer, residing at 31, rue d'Eich, Luxembourg;

Mrs. Catherine Dessoy, lawyer, residing at 31, rue d'Eich, Luxembourg;

Mr Colin Day, accountant, residing at 67, Alma Road, Windsor/Berkshire SL4 3HD

The duration of their mandate is unlimited. The Company will be bound by the joint signatures of any two of them.

2) The address of the Company is fixed at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

R&C HOLDING B.V., une société néerlandaise, avec siège statutaire à Baarn et principal établissement à Saturnusstraat, 40, NL-2132 HB Hoofddorp, Pays-Bas;

ici représentée par Madame Françoise Stamet, maître en droit, demeurant à Bertrange,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 septembre 2000.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La Société peut accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de biens immobiliers ou mobiliers.

La Société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ainsi que toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse et aux tiers tous concours, prêts avances ou garanties.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a comme dénomination WINCHESTER SQUARE HOLDINGS, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Les parts sociales existantes de la société peuvent être divisées, par décision de l'assemblée générale des associés en des classes différentes de parts sociales. Sous réserve des restrictions apportées par la loi, l'assemblée générale des associés peut déterminer les droits attachés à ces classes différentes de parts sociales en ce qui concerne leurs droits à la participation de l'allocation des profits et du produit de liquidation.

La société peut créer, dans le cadre d'une augmentation de capital décidée par l'assemblée générale des associés, de nouvelles parts sociales faisant partie des classes existantes de parts sociales ou d'une classe additionnelle de parts sociales et déterminer les droits des détenteurs de parts sociales de cette nouvelle classe dans la participation à l'allocation des profits et du produit de liquidation.

Pour chaque classe de parts sociales, et à l'intérieur de chaque classe, pour chaque associé un compte de réserve de prime d'émission sera maintenu dans la mesure où une prime d'émission a été payée en relation avec l'émission des parts sociales détenues par cet associé à un moment donné et n'a pas été distribuée conformément aux dispositions ci-dessous. Tout transfert de parts sociales sous quelque forme et pour quelque motif que ce soit, pour lesquelles une prime d'émission a été payée et non distribuée sera censé comporter le transfert du compte de prime d'émission du cédant au cessionnaire proportionnellement à la valeur nominale totale des parts sociales détenues par le cédant avant le transfert.

L'assemblée générale des actionnaires sera en mesure de décider la distribution, en tout ou en partie d'un ou de plusieurs comptes de réserve de prime d'émission au profit des actionnaires concernés, à condition que cette distribution soit acceptée par les associés de la classe de parts sociales concernée qui détiennent plus de la moitié du capital social représenté par la classe en question.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en concordance avec les dispositions des articles 17 et 18 ci-dessous.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

La Société aura le pouvoir, sous réserve de respecter les conditions imposées par la loi, d'acquérir des parts sociales de son propre capital social. En relation avec les parts sociales de son propre capital social détenues par la Société elle-même, les droits, y inclus mais sans limitation, les droits aux dividendes et le droit de vote attachés à ces parts ne pourront être exercés par la Société.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la signature individuelle de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature collective de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Au cas où la société a émis plusieurs classes d'actions et au cas où la résolution est de nature à modifier les droits respectifs des détenteurs de ces classes d'actions, la résolution, pour être valable, doit être adoptée par les détenteurs de parts sociales de chaque classe détenant au minimum trois quarts du capital social représenté par cette classe.

**Art. 15.** L'année sociale se termine le samedi tombant dans la période du vingt-neuf décembre jusqu'au quatrième jour du mois de janvier de l'année suivante et commence le dimanche suivant.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2000.

#### *Souscription - Libération*

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont toutes été souscrites par la société R&C HOLDING B.V. préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Estimation - Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital est évalué à LUF 504.250,-.

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ soixante mille francs luxembourgeois.

#### *Décision des associés*

1) La Société est administrée par les gérants suivants :

- Madame Paula Fleming, expert-comptable, demeurant au 13, rue Marie-Adelaide , Luxembourg ;
- Maître Victor Elvinger, avocat, demeurant au 31, rue d'Eich, Luxembourg ;
- Maître Catherine Desso, avocat, demeurant au 31, rue d'Eich, Luxembourg ;
- Monsieur Colin Day, comptable, demeurant au 67, Alma Road, Windsor/Berkshire SL4 3HD

La durée de leur mandat est illimitée. La Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux d'entre eux.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Stamet, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2000, vol. 126S, fol. 58, case 5. – Reçu 5.042 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2000.

J. Elvinger.

(62781/211/306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

**PRINCESS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.  
R. C. Luxembourg B 62.055.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 octobre 2000, vol. 317, fol. 100, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour PRINCESS HOLDING S.A.

Signature

(62665/597/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

---

**PRIME TRADE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 62.767.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2000, vol. 545, fol. 76, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2000.

Signature.

(62664/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

---

**POLIFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2343 Luxembourg, 17, rue des Pommiers.  
R. C. Luxembourg B 41.712.

Les comptes annuels abrégés au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 25 octobre 2000, vol. 545, fol. 45, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2000.

Signature.

(62661/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

---

**POLIFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2343 Luxembourg, 17, rue des Pommiers.  
R. C. Luxembourg B 41.712.

Les comptes consolidés au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 25 octobre 2000, vol. 545, fol. 45, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2000.

Signature.

(62662/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

---

**PANEUROPEAN INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal d'une Assemblée Générale Extraordinaire, que Monsieur Gianfranco Bonzanigo, administrateur de sociétés, demeurant 30, rue de l'Athénée, CH-1206 Genève, Monsieur Jean-Pierre Crochât, administrateur de sociétés, demeurant 28, avenue de l'Amandolier, CH-1208 Genève et Monsieur Bruno Beernaerts, juriste, demeurant à B-6637 Fauvillers, Centre 45, ont été élus à la fonction d'administrateur en remplacement de Monsieur Patrick Schott, Monsieur Pierre-Alain Eggly et Monsieur Rainer Maas, démissionnaires, à qui décharge a été donnée pour l'exercice de leur mandat.

Le mandat des administrateurs viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés statuant sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 2 novembre 2000.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2000, vol. 545, fol. 75, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62654/727/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

---

**PHIL PARTNERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3378 LivangeCentre d'Affaires Le 2000.  
R. C. Luxembourg B 66.793.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 octobre 2000, vol. 317, fol. 87, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour PHIL PARTNERS S.A.

Signature

(62660/597/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

---

**PERRARD MATERIEL, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1912 Luxembourg, 94, rue de Grunewald.  
R. C. Luxembourg B 29.804.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 3 novembre 2000, vol. 545, fol. 70, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(62657/799/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

---

**PARAWOOD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 56.340.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 31 octobre 2000, vol. 318, fol. 5, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour PARAWOOD S.A.

Signature

(62655/597/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

---

**PADT EN VAN KRALINGEN TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 64.765.

—  
En concordance avec l'article 9 des statuts de la société, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 17 octobre 2000 a autorisé le conseil d'administration à choisir un président du conseil d'administration avec pouvoir de signature individuelle. Le conseil d'administration réuni le 18 octobre 2000 A procédé à la nomination de Monsieur Nicolas Vainker avec pouvoir de signature individuelle.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2000, vol. 545, fol. 66, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62653/763/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

---

**OUTSIDER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2327 Luxembourg, 32, Montée de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 57.208.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 31 octobre 2000, vol. 545, fol. 64, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2000.

Pour la S.à r.l. OUTSIDER

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(62652/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

---

**OKEÏNA PRODUCTIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 62.683.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2000, vol. 545, fol. 77, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2000.

OKEÏNA PRODUCTIONS S.A.

Signature

(62651/588/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

---

**NEPHROCARE EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon IER.  
R. C. Luxembourg B 62.086.

—  
Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2004, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

*Conseil d'Administration*

\* M. Andrea Stopper, administrateur de sociétés, Via privata Maraini Sommaruga, 26, CH-6900 Lugano, administrateur-délégué (en remplacement de M. Bob Bernard).

\* M. John Michael Allen, administrateur de sociétés, Via Padova 151, I-20127 Milano (en remplacement de M. André Wilwert).

\* M. Rolf Rainer Nikolaus Groos, administrateur de sociétés, Vogelsbergstrasse 8D, D-61381 Friedrichsdorf (en remplacement de M. Paul Marx).

*Commissaire aux comptes*

La société civile KPMG Audit avec siège à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer (en remplacement de la société à responsabilité limitée INTERAUDIT, S.à r.l.).

Luxembourg, le 19 octobre 2000.

Pour avis sincère et conforme

Pour NEPHROCARE EUROPE S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2000, vol. 545, fol. 54, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62650/528/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

---

**ROGIAN FINANCE S.A., Société Anonyme liquidée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 39.193.

—  
DISSOLUTION

1. Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 25 septembre 2000 que M. Bob Bernard, diplômé HEC Paris, Luxembourg, a fait rapport sur la gestion et l'emploi des valeurs sociales et que M. André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, Luxembourg, a été nommé commissaire-vérificateur aux termes de l'article 151 de la loi sur les sociétés commerciales.

2. Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 29 septembre 2000 que le rapport du commissaire-vérificateur invitant à l'adoption des comptes de liquidation au 30 juin 2000 a été approuvé, que le liquidateur a reçu décharge pleine et entière, que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans au siège social de KPMG FINANCIAL ENGINEERING a été ordonné.

Luxembourg, le 2 octobre 2000

Pour avis sincère et conforme

Pour ROGIAN FINANCE S.A. (liquidée)

FINANCIAL ENGINEERING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2000, vol. 545, fol. 54, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62680/528/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

---

**UNILEASE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 63.012.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2000, vol. 545, fol. 77, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 7 novembre 2000.

UNILEASE S.A.

Signature

(62746/588/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

---

**UNICOLAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6496 Echternach.  
R. C. Luxembourg B 41.670.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2000, vol. 545, fol. 60, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2000.

(62745/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

---

**TSF PRODUCTION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 39.565.

—  
En date du 3 mars 2000, UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A., 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R. C. n° B 7.585 et la société TSF PRODUCTION S.A., 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R. C. B 39.565, ont conclu une convention de domiciliation pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 14 juillet 2000.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2000, vol. 545, fol. 51, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62744/643/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

---

**SYNTHESIS BANKING GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 70.831.

—  
Par décision de l'Assemblée Générale datée du 17 octobre 2000, a été nommé septième administrateur:

M. Pierfranco De Vita, directeur, demeurant 57, chemin A. Dufaux, à CH-1245 Collonge-Bellerive.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires statuant sur l'exercice social se terminant le 31 décembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2000, vol. 545, fol. 61, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62726/504/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

---

**TAPICOLOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Steinfort.  
R. C. Luxembourg B 49.749.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2000, vol. 545, fol. 57, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2000.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.C.

Signature

(62728/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

---

**STIN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.  
R. C. Luxembourg B 50.684.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2000, vol. 545, fol. 75, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2000.

Signature.

(62718/275/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

---

**STIN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 50.684.

*Report of the Board of Directors to the General Meeting of the Shareholders*

We have pleasure in submitting the balance sheet, the profit and loss account and the notes on the annual accounts for the financial year which ended on 31st December, 1999. You will notice that the operations for the financial year which ended on 31st December, 1999 show a profit of LUF 248,347.-.

We propose to allocate the profit of LUF 235,930.- to the retained reserve.

An amount of LUF 12,417.- will be allocated to the legal reserve.

We suggest that you approve the accounts as presented to you and that you vote for the discharge of the directors and the Commissaire from all liability resulting from the performance of their functions during the year ended 31st December, 1999.

E. J. Speck / J. F. Brashear

Pour copie conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2000, vol. 545, fol. 75, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62719/275/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

---

**STIN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.  
R. C. Luxembourg B 50.684.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 27 juin 2000*

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Le siège social de la société a été transféré à Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
- Mesdames Patty David et Lydia Skowronski ont le pouvoir de signer seules au nom et pour le compte de la société les contrats de souscription avec des tiers.

Luxembourg, le 6 octobre 2000.

Pour extrait conforme

A. Schmitt

Mandataire

Pour copie conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2000, vol. 545, fol. 75, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62720/275/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

---

**STIN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.  
R. C. Luxembourg B 50.684.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 5 octobre 2000*

Il résulte dudit procès-verbal que:

- La cooptation de Monsieur James Brashear en tant qu'administrateur a été confirmée.
- Messieurs Eric Speck, James Brashear et Floyd Widener ont été nommés administrateurs de la société. Leur mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes pour l'année se terminant au 31 décembre 2000.

- ERNST & YOUNG a été réélue Commissaire aux Comptes de la société. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes pour l'année se terminant au 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 6 octobre 2000.

Pour extrait conforme

A. Schmitt

Mandataire

Pour copie conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2000, vol. 545, fol. 75, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62721/275/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

### **TANDEM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 72.442.

#### 1) Composition actuelle des organes de la société:

*Conseil d'Administration:*

- M. Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, Président
- M. Luc Braun, diplômé en sciences économiques, demeurant à Schrassig, Administrateur-Délégué
- ARMOR S.A., Société Anonyme avec siège social 16, allée Marconi, Luxembourg.

*Commissaire aux comptes:*

EURAUDIT, S.à r.l., avec siège social 16, allée Marconi à Luxembourg

2) Le siège social de la société a été transféré du 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 16, allée Marconi, L-2210 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2000, vol. 545, fol. 61, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62727/504/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

### **WESTERN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.

#### STATUTS

L'an deux mille, le vingt-six octobre.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

1.- INTERNATIONAL GLASHOLDING SA de L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey, ici représentée par Luc Leroi, employé privé, demeurant à Luxembourg, suivant procuration ci-jointe.

2.- BPH FINANCE SA de L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey, ici représentée par Luc Leroi, préqualifié.

Les comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

#### **Titre I<sup>er</sup> - Dénomination, Siège Social, Objet, Durée, Capital Social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de WESTERN INVESTMENTS S.A.

Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en

valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

La société ne tombera pas sous le régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les holding companies.

**Art. 3.** Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euro (31.000,- EUR), représenté par trente et une (31) actions sans désignation de valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à cinq millions d'euro (5.000.000,- EUR), représenté par cinq mille (5.000) actions sans désignation de valeur.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de ce jour, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

## **Titre II - Administration, Surveillance**

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six (6) ans.

Les administrateurs sont rééligibles.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si tous ses membres sont présents ou représentés, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

**Art. 6.** Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La délégation de la gestion journalière de la société à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 8.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, nommés pour un terme qui ne peut excéder six (6) ans. Ils sont rééligibles.

## **Titre III - Assemblée Générale, Répartition des bénéfices**

**Art. 9.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

**Art. 10.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier mercredi du mois de mai à 13.45 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 11.** Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignée par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Les titres remboursés sont annulés ou remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

## **Titre IV - Exercice Social, Dissolution**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 13.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

### **Titre V - Disposition générale**

**Art. 14.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2000.
- 2.- La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2001

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1.- BPH FINANCE SA de L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey, une action .....	1
2.- INTERNATIONAL GLASHOLDING SA de L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey, trente actions .....	30
<b>Total: Trente et une actions .....</b>	<b>31</b>

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euro (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que constate le notaire.

#### *Constatation*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ quarante-sept mille francs (47.000,- LUF).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

#### *Deuxième résolution*

Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- Luc Leroi, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- Eric Breuillé, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- CRÉDIT LYONNAIS MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. de L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.

#### *Troisième résolution*

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

- HRT REVISION, S.à r.l. de L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.

#### *Quatrième résolution*

Les mandats des premiers administrateurs et du commissaire aux comptes expireront immédiatement après l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'an 2000.

#### *Cinquième résolution*

Le siège de la société est fixé à L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.

#### *Sixième résolution*

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et à l'article 6 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 10, avenue Monterey.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: L. Leroi et F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 octobre 2000, vol. 853, fol. 80, case 8. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 31 octobre 2000.

F. Molitor.

(62780/223/163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

**RESULT CONSULT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 60, avenue de la Liberté.

En date du 4 septembre 2000 s'est tenue au siège social prémentionné l'assemblée générale extraordinaire de la société de droit belge RESULT CONSULTING, S.à.r.l.

L'associé unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. Il a été décidé d'ouvrir une succursale de la société RESULT CONSULTING au Grand-Duché de Luxembourg.
2. Le siège d'exploitation de la succursale est fixé à L-1930 Luxembourg, 60, avenue de la Liberté.
3. L'objet de la succursale sera le suivant:

La société aura comme objet d'intervenir directement ou indirectement, comme représentant, commissionnaire ou intermédiaire pour son propre compte ou pour compte de tiers

- sur le plan du personnel, dans le domaine du conseil, du management, du consulting, du recrutement, du coaching ou de la formation

- dans toutes activités concernant les relations publiques

- dans l'organisation des banquets, fêtes, buffets et salons - dans tous les autres domaines des ressources humaines.

L'associé unique décide de désigner comme mandataire général de la succursale, Madame Karin Schreiber, indépendante, demeurant à F-57050 Metz, 9 Rue Nicolas Jung. Le mandataire général aura le pouvoir d'engager la succursale par sa signature unique dans toutes les affaires relevant de la gestion courante de la succursale et ne dépassant pas le montant de cinquante mille francs (50.000,- LUF). Le mandat attribué à Mme Schreiber est soumis aux dispositions régissant le mandat et il est révocable ad nutum.

Fait à Wemmel, le 11 octobre 2000

L. Van Den Brande.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2000, vol. 545, fol. 71, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62785/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

---

**TEC-EQUIPEMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7A, rue de Bitbourg.

R. C. Luxembourg B 51.186.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 31 octobre 2000, vol. 545, fol. 64, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2000.

Pour TEC-EQUIPEMENTS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(62729/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

---

**TELEDISC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8050 Bertrange, Centre Belle Etoile.

R. C. Luxembourg B 29.195.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 31 octobre 2000, vol. 545, fol. 64, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2000.

Pour la S.à r.l. TELEDISC

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(62730/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

---

**TRANSMOSELLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2336 Luxembourg, 55, Montée Pilate.

R. C. Luxembourg B 46.081.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 31 octobre 2000, vol. 545, fol. 64, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2000.

Pour la S.à r.l. TRANSMOSELLE

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(62742/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

---

**TEMTRADE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 49.797.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2000, vol. 545, fol. 51, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(62734/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

---

**TEMTRADE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 49.797.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2000, vol. 545, fol. 51, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(62735/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

---

**TEMTRADE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 49.797.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 19 octobre 2000 à 16.00 heures à Luxembourg*

*4<sup>ème</sup> résolution*

Le montant des pertes cumulées au 31 décembre 1998 et au 31 décembre 1999 dépassant la moitié du capital social, conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'Assemblée Générale décide de ne pas procéder à la dissolution de la société mais de continuer les activités de celle-ci.

*5<sup>ème</sup> résolution*

L'Assemblée renouvelle pour une période de six ans, le mandats des Administrateurs et du Commissaire. Ils se termineront à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2006.

*6<sup>ème</sup> résolution*

L'Assemblée Générale accepte la démission de Messieurs Edmond Ries et Claude Schmitz de leur poste d'administrateur de la Société. L'Assemblée Générale, par vote spécial, leur donne décharge pour le mandat jusqu'à ce jour.

*7<sup>ème</sup> résolution*

L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement de Monsieur Ries, Monsieur Laurent Jacquemart, employé privé, demeurant au 7A, rue des Barbouillons, B-6929 Daverdisse. Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement de Monsieur Schmitz, Monsieur Etienne Gillet, employé privé, demeurant au 23, rue du Bois, B-6724 Rulles.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

Pour copie sincère et conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2000, vol. 545, fol. 51, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(62733/643/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

---

**TELEPHONE SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 29, rue de Bragance.  
R. C. Luxembourg B 44.152.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(62732/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

---

**MILAN PORTFOLIO TWO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

**STATUTES**

In the year two thousand, on the eighteenth of October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

1. OFFICERS NOMINEES LIMITED, having its registered office at Times Place 45, Pall Mall, London, SW1Y 5 JG, UK.
2. DHCRE NOMINEES 1 LIMITED, having its registered office at Times Place, 45, Pall Mall, London, SW1Y 5 JG, UK.
3. DHCRE NOMINEES 2 LIMITED, having its registered office at Times Place, 45, Pall Mall, London, SW1Y 5 JG, UK.
4. DHCRE NOMINEES 3 LIMITED, having its registered office at Times Place, 45, Pall Mall, London, SW1Y 5 JG, UK.
5. DHCRE NOMINEES 4 LIMITED, having its registered office at Times Place, 45, Pall Mall, London, SW1Y 5 JG, UK.

All of them are here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing in Messancy, Belgium, by virtue of proxies given under private seal.

The beforesaid proxies, being initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such parties, acting in their hereinbove stated capacities, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a société à responsabilité limitée, which they declared to organize among themselves.

**Name - Registered Office - Duration**

**Art. 1.** Between the present and following partners there is hereby formed a société à responsabilité limitée, governed by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 on sociétés à responsabilité limitée, as amended, and the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The Company is incorporated under the name of MILAN PORTFOLIO TWO, S.à r.l.

**Art. 3.** The Company's object is, as well in Luxembourg as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies whose objects are any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose.

The Company may take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, commercial, financial, personal and real estate transaction which it may deem useful to the accomplishment and development of its object.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a by-laws amending decision and abroad by partners unanimity.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any partner are neither allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

**Capital - Shares**

**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 15,000.- (fifteen thousand euros) represented by 600 (six hundred) shares of EUR 25 (twenty-five euros) each.

**Art. 9.** Each share, either ordinary or preferred, confers an identical voting right at the time of decisions taking.

**Art. 10.** The shares are freely transferable among the partners.

No transfer of shares to a non-partner may take place without the agreement of the other partners and without having been first offered to them.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner for each of them.

**Management**

**Art. 11.** The Company is managed by one or more managers either partners or not, appointed by the partners with or without limitation of their period of office.

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

Each manager shall have individually and on his single signature the full power to bind the Company for all acts within the bounds laid down by its purpose or by the law.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors or administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 12.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate, in accordance with legal requirements, including provisions prescribed by articles 59, 162 and following of the Luxembourg law on commercial companies and those relating to valuation and payment of contribution in kind.

**Art. 13.** Managers decisions are taken by meeting of the Board of Managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

However, in case of emergency of material difficulties, the holding of such meeting is not compulsory.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

**Art. 14.** Shareholders' decisions are taken by shareholders' meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders' number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolutions or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

**Art. 15.** Resolutions are validly adopted when adopted by partners representing more than half of the capital.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of partners representing the three quarters of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the partners are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at a majority of voting partners whatever majority of capital be represented.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

In case of a resolution amending the articles of association duly taken by circular way, the votes shall be counted and the result of the vote shall be drawn up by notarial minute, the whole by and at the request of the management or by any other duly authorized person delegated by the management.

#### **Financial year - Balance sheet**

**Art. 16.** The Company's financial year begins on the 1st of April and closes on 31st of March.

**Art. 17.** Each year, as of the 31st of March, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company and the profit and loss account, as also an appendix according to the prescriptions of the law in force.

**Art. 18.** Each partner may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The excess is distributed among the partners. However, the partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

#### **Winding-up - Liquidation**

**Art. 20.** In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by the managers or a partner, upon agreement, which are vested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of debts.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be distributed to the partners in accordance with article nine of the by-laws.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

### **Applicable law**

**Art. 21.** For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the partners refer to the existing laws.

#### *Transitory measures*

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on March 31st, 2001.

#### *Payment - Contributions*

1.- OFFICERS NOMINEES LIMITED, one hundred twenty shares .....	120
2.- DHCRE NOMINEES 1 LIMITED, one hundred twenty shares .....	120
3.- DHCRE NOMINEES 2 LIMITED, one hundred twenty shares .....	120
4.- DHCRE NOMINEES 3 LIMITED, one hundred twenty shares .....	120
5.- DHCRE NOMINEES 4 LIMITED, one hundred twenty shares .....	120
Total: six hundred shares .....	600

All these shares have been fully paid up in cash, so that from now on the Company has at its free and entire disposal the contributions referred to above.

Proof thereof has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about fifty thousand Luxembourg Francs.

#### *Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined duration:

- Mr Gérard Becquer, réviseur d'entreprises residing at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg;
- Mr Bruce Roe, Property Investment Principal, residing at Times Place, 45, Pall Mall, London, SW1Y 5JG (UK);
- Mr Paulo Sangiotta, Property Investment Adviser, residing at Via dei Bossi 4, 20121 Milano, Italy.

Each manager shall have personally and on his single signature the full power to bind the company for all acts within the bounds laid down by its purpose and by the law.

2) The company shall have its registered office in 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, said persons signed with Us, the Notary, the present original deed.

### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille, le dix-huit octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1. OFFICERS NOMINEES LIMITED, ayant son siège social à Times Place, 45, Pall Mall, London, SW1Y 5 JG, UK.
2. DHCRE NOMINEES 1 LIMITED, ayant son siège social à Times Place, 45, Pall Mall, London, SW1Y 5 JG, UK.
3. DHCRE NOMINEES 2 LIMITED, ayant son siège social à Times Place, 45, Pall Mall, London, SW1Y 5 JG, UK.
4. DHCRE NOMINEES 3 LIMITED, ayant son siège social à Times Place, 45, Pall Mall, London, SW1Y 5 JG, UK.
5. DHCRE NOMINEES 4 LIMITED, ayant son siège social à Times Place, 45, Pall Mall, London, SW1Y 5 JG, UK.

Tous ici représentés par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique, en vertu de procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

### **Dénomination - Siège - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les associés présents et futurs, il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société prend la dénomination de MILAN PORTFOLIO TWO, S.à r.l.

**Art. 3.** L'objet de la Société est, aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger et sous quelque forme que ce soit, toutes activités industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, qui sont directement ou indirectement en relation avec la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés dont l'objet consiste en toutes activités, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et le développement, permanent ou temporaire, du portefeuille créé dans ce but.

La Société peut prendre des participations de toutes façons dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou en relation, ou qui peuvent favoriser le développement ou l'extension de ses activités.

En général, la Société peut prendre toutes mesures et mener à bien toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui lui sembleront utiles au développement et à l'extension de ses activités.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts et à l'étranger moyennant l'unanimité des associés.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

#### **Capital - Parts sociales**

**Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 15.000,- (quinze mille euros) divisé en 600 (six cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément des autres associés et après leur avoir été offerte en priorité.

Pour le reste il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

#### **Gérance**

**Art. 11.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés avec ou sans limitation de la durée de leur mandat.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Chaque gérant aura individuellement et sous sa seule signature les pleins pouvoirs pour engager la Société pour tous actes, dans les limites fixées par son objet social ou la loi.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

La Société indemniserá tout gérant ou fondé de pouvoir et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de part leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur ou de fondé de pouvoir de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils ont été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas, seulement si la Société est informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'a pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

**Art. 12.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat, et ce conformément aux exigences légales, en ce compris notamment les dispositions prescrites par les articles 59, 162 et suivants de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales et celles relatives à l'évaluation et à libération des apports en nature.

**Art. 13.** Les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Toutefois, en cas d'urgence ou de difficultés matérielles, la tenue de réunions n'est pas obligatoire.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie de circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

### Décision des associés

**Art. 14.** Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

**Art. 15.** Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettres recommandées.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votants quelle que soit la portion du capital représenté.

Tout assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

En cas de décision modificative des statuts prise par voie de circulaire, les votes émis seront dépouillés et le résultat du scrutin fera l'objet d'un procès-verbal établi par acte notarié, le tout par et à la requête de la gérance ou de toute personne à ce déléguée par la gérance.

### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 16.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> avril et se termine le 31 mars.

**Art. 17.** Chaque année avec effet au 31 mars, la gérance établit le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes les dettes actives et passives, et le compte de profits et pertes ainsi qu'une annexe conforme aux dispositions de la loi en vigueur.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteindra un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par les gérants ou un associé désigné et qui auront les pouvoirs les plus larges pour réaliser les actifs et régler le passif de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en conformité avec l'article neuf des statuts.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

### Loi applicable

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

### Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 mars 2001.

### Libération - Apport

1.- OFFICERS NOMINEES LIMITED, cent vingt parts sociales	120
2.- DHCRE NOMINEES 1 LIMITED, cent vingt parts sociales	120
3.- DHCRE NOMINEES 2 LIMITED, cent vingt parts sociales	120
4.- DHCRE NOMINEES 3 LIMITED, cent vingt parts sociales	120
5.- DHCRE NOMINEES 4 LIMITED, cent vingt parts sociales	120
Total: six cents parts sociales	600

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que les apports susmentionnés sont dès maintenant à l'entière et libre disposition de la Société.

Preuve en a été apportée au notaire instrumentant qui le constate expressément.

### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ cinquante mille francs luxembourgeois.

*Assemblée générale extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparants précités, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, ont pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Gérard Becquer, réviseur d'entreprises, demeurant au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg;  
- Monsieur Bruce Roe, Property Investment Principal, demeurant à Times Place, 45, Pall Mall, London, SW1Y 5JG (UK);

- Mr Paulo Sangiotta, Property Investment Adviser, demeurant à Via dei Bossi 4, 20121 Milano, Italy.

Chaque gérant aura individuellement et sous sa seule signature les pleins pouvoirs pour engager la Société pour tous actes, dans les limites fixées par son objet social ou la loi.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2000, vol. 126S, fol. 59, case 9. – Reçu 6.051 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2000.

J. Elvinger.

(62771/211/347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

**TELEPHONE SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 29, rue de Bragance.

R. C. Luxembourg B 44.152.

L'an deux mille, le dix-huit octobre.

Par devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Paul Hauffels, indépendant, et son épouse, Madame Blanche Palzer, employée privée, demeurant ensemble à Bergem;

Madame Blanche Palzer n'est pas présente en personne - elle est représentée aux fins des présentes par son époux Monsieur Paul Hauffels en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Bergem, le 18 octobre 2000;

2.- La société à responsabilité limitée BADGER BREWIN' JAKE, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, représentée aux fins des présentes par son gérant unique Monsieur Paul Hauffels, préqualifié, avec pouvoir d'engager la société sous sa seule signature.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- TELEPHONE SERVICES, S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à Luxembourg, 29, rue de Bragance, a été constituée suivant acte notarié du 8 juin 1993, publié au Mémorial C numéro 401 du 3 septembre 1993 et est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 44.152.

Le capital social est fixé à cinq cent mille (500.000,-) francs luxembourgeois, représenté par cent (100) parts sociales de cinq mille (5.000,-) francs luxembourgeois chacune.

Suite au prédit acte notarié du 8 juin 1993, ces parts sociales sont détenues en totalité par Monsieur Paul Hauffels et son épouse, Madame Blanche Palzer, préqualifiés.

II.- Les comparants conviennent de faire abstraction des règles formelles concernant la tenue des assemblées générales extraordinaires, telles que convocation, ordre du jour et composition du bureau, les résolutions à prendre leur étant parfaitement connues.

III.- Suivant cession de parts sociales sous seing privé, ci-annexée, faite à Luxembourg, en date du 18 octobre 2000, Monsieur Paul Hauffels et son épouse, Madame Blanche Palzer, préqualifiés, ont cédé la totalité des cent (100) parts sociales de la société à responsabilité limitée TELEPHONE SERVICES, S.à r.l., préqualifiée, à la société à responsabilité limitée BADGER BREWIN' JAKE, S.à r.l., préqualifiée, avec effet au 18 octobre 2000.

Monsieur Paul Hauffels, préqualifié, en sa qualité de gérant de la société, déclare accepter expressément au nom de la société, conformément à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales, cette cession.

IV.- Suite à la cession de parts sociales l'associé unique actuel, BADGER BREWIN' JAKE, S.à r.l., préqualifiée, décide de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent mille (500.000,-) francs luxembourgeois, représenté par cent (100) parts sociales de cinq mille (5.000,-) francs luxembourgeois chacune.

Ces parts sociales sont détenues en totalité par :

- BADGER BREWIN' JAKE, S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à Luxembourg, 29, rue de Bragance.»

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes est estimé à vingt-trois mille (23.000,-) francs environ.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.  
Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Hauffels et R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2000, vol.126S, fol. 53, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2000.

R. Neuman.

(62731/226/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

---

**THE DELPHI INVESTMENT GROUP HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 54, rue de Cessange.

R. C. Luxembourg B 35.232.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2000, vol. 545, fol. 66, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2000.

Signatures.

(62736/763/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

---

**THE NETHERLANDS INTERNATIONAL INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital souscrit: USD 13.000.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 74.475.

L'Associé unique, THE RED SUNSET HOLDING LIMITED, de la société THE NETHERLANDS INTERNATIONAL INVESTMENT, S.à r.l., a décidé en date du 5 octobre 2000 de nommer Monsieur Wayne Tallowin, demeurant à National Westminster House, Le Truchot St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, GY1 4PW, deuxième gérant de la société susmentionnée.

A cette date, les gérants de la société sont les suivants:

- Monsieur Wayne Tallowin

- Monsieur Gérard Becquer

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2000, vol. 545, fol. 66, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62737/581/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

---

**VOET & CO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8017 Strassen, 14, rue de la Chapelle.

**STATUTS**

L'an deux mille, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) Madame Maria Keersmaekers, employée privée, demeurant à L-1537 Luxembourg, 1, rue des Foyers.

2) Monsieur Lucien Voet, expert-comptable, demeurant à L-1537 Luxembourg, 1, rue des Foyers.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Titre 1<sup>er</sup>.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé, entre les parties comparantes, qui seront actionnaires de la société, une société anonyme sous la dénomination de VOET & CO S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la participation dans le capital social de différentes sociétés, la gestion de sociétés sous quelque forme que ce soit, ainsi que donner des conseils concernant la promotion dans ce domaine, l'administra-

tion d'entreprises, les affaires d'experts-comptables, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter la réalisation.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et de son but.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par deux actions nominatives de six cent vingt-cinq mille francs luxembourgeois (625.000,- LUF) chacune. Les actions sont au porteur ou nominatives, au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

### **Titre II.- Administration, Surveillance**

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

**Art. 6.** Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

**Art. 7.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

### **Titre III.- Assemblée générale, Répartition des bénéfices**

**Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le quinze du mois d'avril à 10.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour du mois suivant.

**Art. 12.** Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignée par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

### **Titre IV.- Exercice social, Dissolution**

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 14.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

### **Titre V.- Disposition générale**

**Art. 15.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille un.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an deux mille deux.

*Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

<i>Actionnaires</i>	<i>Capital souscrit</i>	<i>Capital libéré</i>	<i>Nombre d'actions</i>
1) Madame Maria Keersmaekers, prénommée: . . . . .	625.000,-	500.000,-	1
2) Lucien Voet, prénommé: . . . . .	625.000,-	500.000,-	1
Total: . . . . .	1.250.000,-	1.000.000,-	2

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme d'un million de francs luxembourgeois (1.000.000,- LUF), se trouve à l'entière disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Constatation*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est approximativement estimé à la somme de 50.000,- LUF.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

- 1) L'adresse de la société est fixée à L-8017 Strassen, Résidence Beethoven, 14, rue de la Chapelle.
- 2) L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statuaire.
- 3) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 4) Sont nommés administrateurs:
  - Madame Maria Keersmaekers, employée privée, demeurant à L-1537 Luxembourg, 1, rue des Foyers.
  - Monsieur Lucien Voet, expert-comptable, demeurant à L-1537 Luxembourg, 1, rue des Foyers.
  - Monsieur Erik Voet, employé privé, demeurant à B-2950 Kapellen, Zilverenhoek, 20.
- 5) Sont nommés administrateurs-délégués pour une durée indéterminée:
  - Madame Maria Keersmaekers, employée privée, demeurant à L-1537 Luxembourg, 1, rue des Foyers.
  - Monsieur Lucien Voet, expert-comptable, demeurant à L-1537 Luxembourg, 1, rue des Foyers.
- 6) Est nommée commissaire aux comptes: La société ELPERS & Co REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
- 7) Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statuaire en l'an deux mille sept.

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Keersmaekers, L. Voet et A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 30 octobre 2000, vol. 464, fol. 4, case 8. – Reçu 12.500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mé-morial C.

Remich, le 7 novembre 2000.

A. Lentz.

(62779/221/140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.